



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

Schéma pluriannuel de mise en accessibilité 2023-2025

Table des matières

Introduction.....	3
Politique d'accessibilité.....	3
Ressources humaines et financières affectées à l'accessibilité numérique.....	3
Organisation de la prise en compte de l'accessibilité numérique	3
Actions de formation et de sensibilisation.....	4
Recours à des compétences externes	4
Prise en compte de l'accessibilité numérique dans les projets	4
Prise en compte de l'accessibilité dans les procédures de marché	5
Recrutement	5
Traitement des retours usagers	5
Tests usagers	5
Processus de contrôle et de validation	5
Périmètre technique et fonctionnel	6
Recensement.....	6
Évaluation et qualification	7
Agenda planifié des interventions	7
Plans annuels	7

Introduction

L'article 47 de la loi no 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes rend obligatoire à tout service de communication publique en ligne d'être accessible à tous.

Politique d'accessibilité

La Région Nouvelle-Aquitaine La Région est inscrite dans une dynamique d'optimisation constante de ses services en ligne proposés à l'utilisateur. L'accessibilité numérique est au cœur des préoccupations liées au développement ou à la mise à disposition de sites web ou d'applications tant auprès du public que des personnels internes à la Région Nouvelle-Aquitaine.

Cette volonté s'illustre par l'élaboration de ce schéma pluriannuel d'accessibilité numérique associé à un plan annuel d'action, dans l'objectif d'accompagner la mise en conformité RGAA (Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité) et l'amélioration progressive des sites web et applications concernés.

L'élaboration, le suivi et la mise à jour de ce schéma pluriannuel sont placés sous la responsabilité de l'unité Technique de la direction de la Communication et du marketing territorial (newsroom@nouvelle-aquitaine.fr).

Ressources humaines et financières affectées à l'accessibilité numérique

Le pilotage et le suivi de la conformité au RGAA reviennent à l'équipe de l'unité Technique de la direction de la Communication et du marketing territorial de la Région. Cette équipe est notamment composée d'un expert en accessibilité numérique et de quatre chefs de projets digitaux sensibilisés et formés à l'accessibilité.

L'équipe a également accès à différents marchés pour organiser des sensibilisations et des formations, des audits et planifier des accompagnements à destination des équipes.

Une évaluation en matière de besoins humains et financiers est en cours d'élaboration, elle conduira à l'établissement d'un poste budgétaire dédié à l'accessibilité numérique.

Organisation de la prise en compte de l'accessibilité numérique

La prise en compte de l'accessibilité numérique nécessite :

- une adaptation de l'organisation interne de production et de gestion des sites web et applications concernés ;
- l'accompagnement des agents par des actions de sensibilisation et de formation ;
- une modification des procédures de marché ;
- la prise en charge des personnes en situation de handicap lorsqu'elles signalent des difficultés.

Les éléments ci-dessous décrivent les points importants sur lesquels la direction de la Communication et du marketing territorial s'appuiera pour améliorer l'accessibilité numérique de l'ensemble de ses sites web et applications.

Actions de formation et de sensibilisation

Tout au long de la période d'application de ce schéma, des actions de formation et de sensibilisation vont être organisées. Elles permettront aux agents et agentes intervenant sur les sites et les applications de développer, éditer et mettre en ligne des contenus accessibles. Elles concerneront plus largement les agents ou agentes créant des contenus susceptibles d'être utilisés sur les sites internet.

Un travail exploratoire va être mené pour recenser les besoins en actions de sensibilisation et de formation.

Recours à des compétences externes

La direction de la Communication et du marketing territorial dispose d'un accord-cadre de techniques de l'information et de la communication pour la période 2022-2026 : *Réalisation et maintenance du parc Web, référencement et performance, étude UX et Community managements*.

Il est composé de cinq lots :

1. Community management et éditorial web
2. Marketing pour les moteurs de recherche (Analytics, Search Engine Marketing SEO et SEA)
3. Étude, audit d'expérience usagers (UX, CX) et ergonomie
4. Création, maintenance du système d'information de communication : Portails internet, applications mobiles et solutions SAAS
5. Développement de plateformes web orientées dispositifs et événementiels

Les prestataires des lots 1, 3, 4 et 5 peuvent donc être sollicités sur les problématiques liées à l'accessibilité.

Prise en compte de l'accessibilité numérique dans les projets

La Région s'appuie sur le référentiel Opquast depuis plusieurs années qui est inscrit dans le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) des marchés.

Les objectifs d'accessibilité et de conformité au RGAA vont être inscrits et rappelés dès le début des projets dont ils constitueront un axe majeur et une exigence de base.

De la même manière, ces objectifs et ces exigences seront rappelés dans les éventuelles conventions établies avec nos opérateurs, délégataires ou partenaires.

Prise en compte de l'accessibilité dans les procédures de marché

L'accessibilité numérique et la conformité au RGAA doivent constituer une clause contraignante et participer à l'évaluation de la qualité de l'offre d'un prestataire lors de la commande de travaux au travers des appels d'offres notamment.

Les procédures d'élaboration des marchés ainsi que les règles d'évaluation des candidatures vont être adaptées pour prendre en compte les exigences de conformité au RGAA.

Un travail exploratoire va être mené pour mettre à jour les procédures de marché.

Recrutement

Une attention particulière va être portée sur les compétences en matière d'accessibilité numérique des personnels intervenant sur les services numériques, lors de la création des fiches de postes et les procédures de recrutement.

Un travail exploratoire va être mené pour mettre à jour les procédures relatives à la gestion des ressources humaines.

Traitement des retours usagers

Conformément aux dispositions prévues par le RGAA et aux attentes légitimes des usagers, un moyen de contact va être mis en place, au fur et à mesure des travaux de mise en conformité, sur chaque site ou application permettant aux usagers en situation de handicap de signaler leurs difficultés.

Afin de répondre aux demandes, la mise en place d'une procédure spécifique d'assistance va être étudiée avec l'ensemble des services et des agents impliqués.

Dans l'attente, les demandes seront traitées par l'unité Technique de la direction de la Communication, responsable de l'élaboration, la mise en place et le suivi de ce schéma pluriannuel.

Tests usagers

Si des tests usagers sont organisés, en phase de conception, de validation ou d'évolution d'un site web ou d'une application, le panel d'usagers constitué comprendra dans toute la mesure du possible des personnes en situation de handicap.

Ces tests ont vocation à identifier les principaux blocages et prioriser les améliorations à réaliser.

Processus de contrôle et de validation

Chaque site ou application fera l'objet de contrôles à mise à disposition totale ou partielle.

Ces contrôles permettront d'établir une déclaration d'accessibilité conformément aux termes de la loi.

Pour en garantir la sincérité et l'indépendance, ce contrôle sera effectué en interne par une personne formée qui n'aura pas été impliquée dans le projet ou par l'intermédiaire d'un intervenant externe spécialisé.

Ces opérations de contrôle destinées à l'établissement ou la mise à jour des déclarations de conformité interviennent en complément des opérations habituelles de recettes et de contrôles intermédiaires qui seront organisées, si nécessaire, tout au long de la vie des projets.

Périmètre technique et fonctionnel

Recensement

La direction de la Communication et du marketing territorial gère :

- le portail de la Région Nouvelle Aquitaine
- quatre portails thématiques développés selon un socle technique commun
- le guide des aides

La liste ci-dessous présente les sites prioritaires faisant partie du schéma pluriannuel de la Région Nouvelle-Aquitaine pouvant être portés à la connaissance du public.

Site	Type	URL
Portail de la Région	Internet	https://www.nouvelle-aquitaine.fr/
Guide des aides	Internet	https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/
Portail Jeunes	Internet	https://jeunes.nouvelle-aquitaine.fr/
Portail Entreprises	Internet	https://entreprises.nouvelle-aquitaine.fr/
Portail Transports	Internet	https://transports.nouvelle-aquitaine.fr/
Portail Territoires	Internet	https://territoires.nouvelle-aquitaine.fr/

Dans le cadre de ce schéma pluriannuel, d'autres sites appartenant à la Région Nouvelle-Aquitaine mais produits par d'autres directions seront pris en compte :

Site	Type	URL
Portail Europe	Internet	https://www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu/fr
Portail Culture	Internet	https://www.culture-nouvelle-aquitaine.fr/

Évaluation et qualification

Chaque site ou application a été qualifié selon des critères tels que la technologie utilisée, la fréquentation, le service rendu, la criticité, le cycle de vie (date de la prochaine refonte).

Des évaluations rapides de l'accessibilité, permettant de servir de socle à l'élaboration des interventions d'audits ont été ou vont être réalisées sur l'ensemble des sites et applications concernées.

Ces évaluations portent sur un nombre restreint de critères choisis pour leur pertinence en matière d'évaluation de la complexité et la faisabilité de la mise aux normes RGAA.

L'annexe 1 (Document « Périmètre technique public ») décrit les éléments pouvant être rendus publics du périmètre technique et fonctionnel. En effet, certaines applications peuvent ne pas être rendues publiques pour des raisons de sécurité ou de confidentialité par exemple.

Agenda planifié des interventions

Compte tenu des informations recueillies lors de l'élaboration de ce schéma, la complexité des sites et applications, leur classement par ordre de priorité et leur évaluation en matière de faisabilité, les opérations de mise en conformité s'étaleront sur les années 2023 à 2025.

Le détail des actions planifiées se trouve dans le plan annuel 2024.

Plans annuels

Ce schéma pluriannuel est accompagné de plans annuels d'actions qui décrivent en détail les opérations mises en oeuvre pour prendre en charge l'ensemble des besoins en matière d'accessibilité numérique de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Nom	Consultation	Dernière mise à jour
Plan annuel 2023		14 mars 2023
Plan annuel 2024		14 mars 2024